Zeitschrift: Revue de linguistique romane
Herausgeber: Société de Linguistique Romane
Band: 38 (1974)
Heft: 149-152

Artikel: Notes d'étymologie et de lexique
Autor: Arveiller, Raymond
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-399546

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

NOTES D'ÉTYMOLOGIE ET DE LEXIQUE

1. Croisette, sorte de gentiane. Le *FEW* signale en II, 1379 b : mfr. *croisée* 'gentiana cruciata', 1557-Oud 1660, frm. *croisette*, depuis Pomey 1671. On lit en substance, un peu plus loin, 1382 a, que diverses plantes ont pris des noms dérivés de *croix* par suite de la disposition de leurs feuilles ou des pétales de leurs fleurs, ce qui se vérifie, en effet, très souvent. Est-ce le cas ici ? L'excellent ouvrage de P. Fournier, *Le Livre des plantes médicinales et vénéneuses de France*, Paris 1947-1948, le donne à penser « *Gentiane croisette.* — *Gentiana Cruciata* L. — La disposition des feuilles en croix est à l'origine du nom de cette belle et curieuse espèce », II, 250. Allons aux sources.

Le premier à avoir donné une description précise d'une variété de *Gentiana cruciata* L. paraît être Leonhard Fuchs. Nous disons « une variété », car, si sa description et la gravure qu'il donne correspondent pour l'ensemble aux descriptions et aux gravures des livres récents, p. ex. celles de la *Flore complète ... de France, Suisse et Belgique* de G. Bonnier, Neuchâtel-Paris-Bruxelles, s. d., VII, 114 b, n° 1915, le spécimen étudié et reproduit par Fuchs a des fleurs pourpres («floresque orbiculatim purpurei»), alors que la gentiane croisette a généralement des fleurs bleues, et, dans l'illustration de 1542, les feuilles ne sont nettement en croix qu'au sommet de la plante. Mais les noms germaniques fournis par le grand botaniste, « Creutzwurtz, Sperenstich, & Madelgeer », sont bien ceux de la gentiane croisette, d'après G. Bonnier, *loc. cit.*, et H. L. Gerth van Wijk, *A Dictionary of Plantnames*, The Hague 1911, 580 a.

1542 : « Quo nomine veteres hanc herbam appellauerint, nondum compertum habeo. Neque enim Isatis est [...], ideoque nomen quo illam nominaremus fingendum fuit. Ad imitationem autem Germanicae nomenclaturae Cruciatam diximus, quod eius radix in modum crucis transfossa sit.[...] Germanice Creutzwurtz, Sperenstich & Madelgeer nuncupatur », L. Fuchs, *De Historia stirpium commentarii insignes...*, Basileae, 419.

Fuchs a donc créé en latin scientifique, de son propre aveu, la dénomination de *Cruciata*, d'après le nom allemand « Creutzwurtz », qui fait allusion

à la morphologie de la racine. Ce *Cruciata* fut d'abord adapté par les éditeurs français de l'ouvrage latin ; l'édition de Paris (chez J. Bogard), 1543, ajoute : « Gallicè *La Cruciate* », 169 r° ; de même celle de Lyon 1547 (chez G. Gazellus), 452. Léger Duchesne fait de même : « cruciata, *cruciate* », *In Ruellium de Stirpibus Epitome*, Parisiis 1544, 29. Le Périgourdin E. Fayard suit de près, à son habitude, la description de 1542 ; il fournit un premier calque : « Cruciata. Vulgayre. Croysade », *Galen sur la faculté des simples medicamans*, Limoges 1548, VIII, n° 128 ; variante, à l'Index : « Croissade ». E. Maignan, traducteur de Fuchs, va essayer une forme plus nettement d'oïl :

1549 : « De la Croisee. Chap. CLIX. [...] Pour ce moyen ha elle esté appellee Cruciata, cest a dire croisee, pource que la racine est trespercee en forme & figure de croix », E. Maignan, *Commentaires tres excellens de l'hystoire des plantes...*, Paris, ch. 159 (non paginé).

C'est là un ouvrage important, source fréquente, pour les termes de botanique, du *Dictionnaire françois latin* de J. Thierry, Paris 1564, qui relève bien : « *Croisee*, nom d'herbe, *Cruciata* ». Le mot passera ainsi chez Nicot 1606. En 1550, G. Guéroult publie une nouvelle traduction du livre de Fuchs, qui n'ignore pas la précédente, et qui sera souvent utilisée par Cotgrave. Guéroult donne à l'index les deux formes « Cruciate » et « Croisee », qui seront reprises par le lexicographe anglais en 1611. Il écrit dans le corps du traité :

1550 : « De la Croisee. Cha. CLX. [...] C'est pour quoy à l'imitation du nom que luy hont imposé les Alemans, nous l'auons nommee Cruciata, (que nous disons en Françoys, Croisee), pource que sa racine se trouve transpercee en forme de croix », G. Guéroult, *L'Histoire des plantes mis en commentaires par Leonart Fuschs...*, Lyon, 293.

Ch. de L'Escluse nomme aussi la plante « Croisée » dans sa traduction de R. Dodoens, *Histoire des Plantes*, Anvers 1557, 224, où le *FEW* a relevé la forme. On ne peut savoir de façon sûre si L'Escluse reprend un terme déjà créé ou s'il fait à son tour un calque linguistique ; sa grande érudition fait pencher pour la première hypothèse. En 1561, parut une première version française des commentaires de Mattioli sur Dioscoride, due à A. du Pinet. Le botaniste italien, dans sa version latine de 1554, adoptait le nom de *cruciata* donné par Fuchs, le justifiait par la forme de la racine et suivait de près la description de son prédécesseur ; il avait en outre le mérite de classer la plante dans les gentianes. Du Pinet n'utilise que le mot latin. Mais une

seconde traduction de l'ouvrage, due à J. des Moulins, fournit à son tour deux équivalents français à *cruciata* :

1572 : « Croisee, ou Croisette », sous-titre marginal ; « Il y a vne plante vulgaire nommee Cruciata, qui a grande conformité avec la gentiane, & lui retire fort & de marques & de propriétés, tellement que ie croi, ceus auoir bien dit qui l'ont appellee petite gentiane [...]. Sa racine est [...] en plusieurs lieus deça & dela percee en forme de crois, d'ou ell' a le nom de croisee », J. des Moulins [traducteur], *Commentaires de M. Pierre André Matthiole...*, Lyon, 376. Index : « Croisette, ou croisee ».

La traduction par *croisette*, forme diminutive, s'explique tout naturellement par le fait qu'il s'agit de nommer la « petite gentiane », comme dit le texte même. Le motif a sans doute été assez fort pour que Daléchamps, en 1587, préfère cette forme dans son *Historia generalis Plantarum*, Lyon 1586-1587, II, 1259 : « *Cruciata* ... Gallicè *Croisette* ». Il paraît ignorer, pour cette plante, le chapitre de Fuchs et renvoie au seul Mattioli. Il n'est donc pas gêné pour justifier le nom d'une autre manière : « Sic autem nuncupatam quidam aestimant, quod radix secundum longitudinem tripartito aut quadripartito fissa sit, sed foliis cruciatim cauli incumbentibus nominis etymum potius debetur », *ibidem*. Explication après coup qui, historiquement, n'est pas la bonne. La version française de l'ouvrage, due à J. des Moulins, reprend *croisette*, *Histoire générale des Plantes*, Lyon 1615, II, 152.

En résumé, le terme allemand de *Kreuzwurz* a été donné populairement à une gentiane dont la racine présente une échancrure en forme de croix. Faute de terme latin ancien, pour désigner ce végétal, Fuchs crée en 1542, d'après *Kreuzwurz*, le latin scientifique *Cruciata*, que les botanistes français ont successivement adapté (*cruciate*, 1543), calqué (*croysade*, *croissade*, 1548 ; *croisée*, 1549) et, pourrait-on dire, interprété (*croisette*, 1572).

2. Essère, essera, sora, porcelaine, sorte d'exanthème. Le *FEW* XXI, 426 a classe *essera* (1759), *sora* (1787) dans les mots d'origine inconnue ou douteuse. Le *DG* précisait : « Emprunté du lat. médical *essera*, m. s., mot d'origine arabe », avec la citation : « Essera ou sora des Arabes », Col de Villars, 1741. F. Nasser, arabophone, fournit l'étymon *'aš-šarā*, *'aš-šurā* ' prurit, démangeaison qui ressemble à la gale ', mais il ne relève pas de forme française antérieure à *Fur 1727*, *Emprunts lexicologiques du français à l'arabe*, Beyrouth 1966, 509.

Le mot se lit, sous des formes variées, dans les versions latines des ouvrages médicaux arabes : 1. *essare*, *Practica Jo. Serapionis dicta breviarium*, Vene-

tiis 1497, 39 r°. — 2. *essere*, Avicenne, *Opera* II, Patavii 1476, *Canon*, l. 4, fen 3, tr. 1, cap. 13 (trad. de Gérard de Crémone, fin du XIIe s.). *Practica Jo. Serapionis* cit., 1497, 41 r°. *Id.*, Lugduni 1525, 49 v°. Synonymie d'A. Alpago, in *Avicennae Liber Canonis*, Venetiis 1562. — 3. *sare*, index d'Avicenne, *Opera* II cit., 1476. *Liber divisionum Rasis*, cap. 122, et *Rasis Sinonyma* in *Abubecri Rasis filii Zacharie Liber*, Mediolani 1481. *Synonima Serapionis*, 89 v°, in *Practica Jo. Serapionis* cit., 1497. — 4. *scere*, index d'Avicenne, *Opera* II cit., 1476. — 5. *scire*, *Liber Serapionis agregatus*, Mediolani 1473, cap. Caules et Canabit. et Plantago (trad. du XIIIe s.). — 6. *sera*, *Secunda pars continentis Rasis*, Venetiis 1509, 506 v°. — 7. *sere*, *Serapionis medici arabis celeberrimi practica*, trad. A. Alpago, Venetiis 1550, 55 r°. — 8. *seria* et *serie*, Ali ibn Abbas, *Liber totius medicine*, Lugduni 1523, 198 v° (trad. d'Étienne d'Antioche, XIIe s.). — 9. *syre*, *Liber Serapionis agregatus* cit., 1473, cap. Caules et Canabit., Amigdala, Viscus (trad. du XIIIe s.).

Ce nom passe naturellement dans le vocabulaire médical de l'école de Salerne, et Matthaeus Silvaticus le recueille :

1474 : « *Essere* est pustula parua lata sicut vescice ad aliquantulam tendens rubedinem faciens angustiam... », *Liber cibalis et medicinalis Pandectarum Mathei Silvatici, medici de Salerno*, Neapoli. Rédaction de 1336.

Les versions françaises de Guy de Chauliac sont sûrement parmi les premières à faire passer le mot dans notre langue. Les autres ouvrages suivent :

1478 : « & dessere qui sont nodacions venantes a la cher auec pruriture quant lomme est trop eschauffé et en suant se grate ie men depars quant est de present », N. Panis [traducteur], *Le Guidon de Guy de Chauliac*, Lyon tr. 6, doc. 1, chap. 3.

1525 : « Essere est une pustule petite quasi de la quantité dune vessie », N. Godin [traducteur], *De Vigo en francoys*, Lyon, 20 v°.

1538 : « Et desseres qui sont nodations venantes a la chair auec prurituresquant lhomme est trop eschauffé & en suant se grate ie men deporte quant est de present », J. Canappe [traducteur], *Le Guidon en Francoys*, Lyon, 249 r°.

1552 : « Toute lesquelles definitions se quelcun les veult conferer auec celles pustules que Auicenne a en barragouyn denommees *essere*, & faire rapport auec ce que Haliabas a mys sus de *saire*, sans doubte il fera iugement... », « tout ce que les Gregeois ont mys par estat de *epinyctis*, qui se iustifie à l'intitulation de *essere* », « i'estime que ce que les gents Latins & de Grece ont dict *epinyctida* que les Arabes l'ont baptisees *essere* ou *sere* ou *saire* », G. Manardo, *Traicté familier des noms Grecz, Latins et Arabicques ou vulgaires... traduict de Latin en Francois*, Paris, 31 v°-32 r°. Citations.

1584 : « *Essere*, sont petites tumeurs nouëuses en la chair [...]. Quelques uns les appellent, Saire, les autres Essere », *Annotations de M. Laurent Ioubert, sur toutte la chirurgie de M. Gui de Chauliac*, Lyon 325.

Il est important de connaître les sources des dictionnaires, *Fur 1727* et *Trév 1752*, qui ont vulgarisé le terme dans une certaine mesure. *Fur 1727* résume le texte de Saint-Hilaire, *L'Anatomie du corps humain avec ses maladies*, 3e éd., Paris 1698. Il y a trouvé la forme « L'Essera », I, 190. Saint-Hilaire suit de près le *Castellus renovatus* de J. P. Bruno, Norimbergae 1682, qui fait du mot un nom de la première déclinaison latine : « *Esserae, Essere, Saire*, vocantur pustulae parvae scabiei... », s. v. La double forme de *Trév 1752*, *Essera, Sora*, a été trouvée par le rédacteur de l'article chez Col de Villars, qu'il cite. *Sora* est mentionné dans le *Lexicum novum medicum graeco-latinum* de St. Blankaart, Lugduni Batavorum 1690 : « *Essere, Sora* & *Sare* etiam nominant : sunt tubercula parva ... », 248. Ces trois dénominations paraissent prises chez D. Sennert, *Practicae Medicinae liber quintus*, Parisiis 1635 : « De Essere. Tumoris etiam genus est, in Graecorum & Latinorum scriptis non obuium, sed ab Arabibus propositum, nostris tamen regionibus etiam non infrequens, quod *Essere, Sora* & *Sare* nominant », 115. *Sora* n'apparaît pas dans les ouvrages anciens cités, non plus que parmi les variantes du mot passées en revue par G. F. Ingrassia, *De Tumoribus praeter naturam tomus primus*, Neapoli 1553 : « essere, sera, serie, seria », 188. P. van Foreest, au début du XVIIe s., n'utilise encore qu'*essere* et *saire*, *Observationum et Curationum chirurgicarum, Libri quinque*, Francofurti 1610, 42. Nous concluons donc, à titre provisoire, que le groupement *essere, sora, sare* est dû à Sennert. L'origine de la forme *sora* 'essere' pourrait être la suivante. Les médecins des XVIIe-XVIIIe s. ne sont pas d'accord sur la nature de l'affection nommée *essere* (et var.) et leurs confrères resteront assez indécis jusqu'au bout puisque *Lar 1930* ne propose une définition qu'avec réserve : « Exanthème qui paraît être une variété d'urticaire ». Ce dont on est sûr toutefois, pour reprendre le texte de Saint-Hilaire, c'est qu'il s'agit « de petites pustules écailleuses, semblables à celles de la galle », *loc. cit.* Or il est un mal très voisin décrit par les Grecs, en particulier par Galien, appelé *psora*. Le *FEW* IX, 501 b, signale : « Mfr. nfr. *psora* f. 'éruption cutanée, gale' (seit Paré) ... nfr. *psore* f. (seit Enc 1765) ». Nous avons relevé :

1548 : la chair du gland dit balane est « utile contre Iontes, nêntilhes, efeles, sore, lepre », E. Fayard, *op. cit.* VI, nº 53 ; la côte et les feuilles de renoncule « appliquées escorchent sore, & lepre », VI, nº 57. Etc.

1555 : « Les medecins mettent deux especes de galle, l'vne appellée psora, qui est grattelle farineuse... », *Les problemes d'Alexandre Aphrodisé... traduits de Grec en Francois... par M. Heret*, Paris, 73 v°.

1572 : le lait du figuier « nettoie les lepres, les lichenes, uitiligines, les taches du uisaige, les psores », J. des Moulins, *op. cit.* 182.

1579 : « Les pustules sont nommées [...] prurit ou demangeaison, lichen ou impetigo, psora, lepre », S. de Provanchières, *La chirurgie de Fernel*, Paris, 4 v°. Etc.

Sora 'essère' s'explique sans doute par un accrochage de *saire, sare, sera* avec *psora* 'psore', sûrement prononcé *sora* par la plupart des médecins français, comme le montrent, outre le *sore* de 1548, les *sallette, salmiste, salmodie, saume*, etc., correspondant à des formes gréco-latines en *ps-*. Cf. en 1680 encore : « *Psautier*, s. m. Pronôncez *sautier* » et « *Pseaume*, s. m. Pronôncez *Saûme* », *Rich* s. v. La possibilité d'une collision des deux mots est, d'autre part, certaine : les médecins des XVIe-XVIIe s. confrontent continuellement les noms arabes et grecs des maladies étudiées.

J. Devaux, traducteur de J. Allen, *Abrégé de toute la médecine pratique*, Paris 1728, dit encore « Les Saires », II, 247, mais « les Essaires » à la table. Pour les autres formes, les dictionnaires donnent : *essera* m. Trév 1752-Legoarant 1858 ; *essera* f. Boiste 1808-1834 ; *esséra* m. Land 1834-Besch 1887. — *essere* f. Enc 1755 ; *essère* m. Laveaux 1820-Legoarant 1858 ; *essère* f. Lit 1864-Lar 1930. — *sora* m. Trév 1752-Legoarant 1858 ; f. Boiste 1808-1834.

3. Freneti (?), atteint de délire furieux. L'excellent dictionnaire de Tobler-Lommatzsch a un article *freneti* 'wahnsinnig', fondé sur deux passages de Gilles le Muisit : « S'aucuns est d'aucun visce nullement irretis, Là troeve des remedes, s'il n'est tous frenetis », « cescuns est frenetis ». L'auteur cité commence à écrire en 1350 (*Dict. des Lettres françaises, Moyen Age*, Paris 1964, 320 b), mais on voit qu'il observe encore la déclinaison de l'afr., si bien qu'il est légitime de se demander si le cas régime correspondant à *frenetis* ne serait pas plutôt *frenetic* (type *li dus, le duc*).

En afr. et en mfr., la finale *-tic* (*-tiq*), dans les mots savants, est une variante fréquente de *-tique*. Sans beaucoup chercher, nous relevons dans le *FEW* : *aloés epatic* Modus et *aloès hépatique* 1599, IV, 403 b ; *narcotique* ca. 1390 et *arcotic* 1578, VII, 16 b ; *pleuretic* ca. 1240 et *pleurétique* 1538, IX, 64 b ; *pramatique* 1498 et *pragmatic* 1596, IX, 327 a ; *pratiq* 1561 et *pratique* ca. 1370, IX, 276 b ; *stitic* 1579 et *stitique* BruLat, XII, 324 a. Etc. Une forme *frenetic*, à côté de *frenetique* (*FEW* VIII, 401 b : ca. 1200), non seulement serait possible, mais encore serait attendue. De fait, on la rencontre au XVIe s. :

1548 : « Fresc affroté auec polente [, l'anis profite] aux frenetics, & ieunes epileptics », E. Fayard, *op. cit.* VI, nº 37.

Mais surtout un texte plus ancien nous paraît éclairant :

Fin XIVe s. : « aux desenéz et espatiz et frenetis, pran la pierre dessus dicte », *Le Livre des secrez de Nature*, in L. Delatte, *Textes latins et vieux français relatifs aux Cyranides*, Liège-Paris 1942, 320 ; « sachez qu'il a telle vertu qu'il gairist touz fols freneticz epaticz et donne joie et liesce », *ibid.* ; « a frenetiqz et ceuls qui ont pierre ou estranguiria, pran la racine de ceste herbe », 325.

Ces fragments attestent *frenetic* (*frenetiq*) sous des formes de pluriel en *-tis*, *-ticz*, *-tiqz*, comme il est normal dans un ms. copié à la fin du XIVe s. Le même ouvrage présente *epilentic* 347, plur. *epilantis* 316, *epilentis* 319 ; *estomatic* 347, plur. *stomatiqz* 319 et *estomatiques* 320 ; *esplanetic* 347, plur. *planetis* 319, *splanetiz* 342, *espleneticz* 350.

Frenetis, chez Gilles le Muisit, est très probablement la forme sujet sing. de *frenetic*, doublet de *frenetique*, comme le montre le plur. *frenetis*, alternant avec *freneticz*, *frenetiqz*, dans un ms. de la fin du XIVe s. On ne peut guère croire à l'existence d'un afr. *freneti*.

4. Frocard, moine, péjoratif. La date d'apparition de ce mot familier pose un problème. Les dictionnaires restent vagues ; *DG* : XVIIe-XVIIIe s. J. Marsollier, dans *Trév.* — *FEW* XVI, 248 b : depuis ca. 1700. — *BlWb*[5] : vers 1700. — *PR* : fin XVIIe s. — *DDM*[2] : fin XVIIe s., Marsollier. Pourquoi ce manque de précision ? On se fonde sur un article de *Trév 1752* : « *Frocard*, s. m. C'est le nom qu'on donne quelquefois aux Moines, à cause qu'ils portent le froc. On ne se sert guère de ce terme qu'en mauvaise part. C'est un *frocard*, c'est tout dire. M. de Choiseul, Evêque de Comminge, ayant conseillé à M. l'Abbé de Rancé de se faire Religieux, il s'écria avec étonnement : Moi me faire *frocard* ! *Marsollier*. Le *frocard* tenta l'aventure ».

L'abbé J. de Marsollier est l'auteur de *La Vie de Dom Armand-Jean Le Bouthillier de Rancé, abbé... de la Trappe*, Paris 1703, achevé d'imprimer : 1702. Les faits rapportés sont antérieurs à 1700, date de la mort du réformateur. Mais on ne s'est pas demandé, semble-t-il, comment un homme fort dévot, désireux de faire retraite, avait pu répondre à l'évêque dont il prenait conseil avec une telle vivacité et surtout un tel vocabulaire. Si l'on se reporte au livre mentionné, on lit un récit d'un tout autre style : « Il repartit à l'Evêque, qu'il se sentoit à la verité un grand attrait pour la solitude ; mais

qu'il avoit aussi une horrible aversion pour le froc, et qu'il ne pourroit jamais se resoudre à se faire Moine », 90-91. Tout l'ouvrage est de ce ton.

On en vient donc à supposer que l'auteur de l'article ajouté en 1752 à *Trév* raconte la scène à sa manière, pour pouvoir donner un exemple d'emploi de *frocard*. Hypothèse téméraire ? Il est du moins prudent, en attendant qu'on ait trouvé un texte de l'abbé de Marsollier contenant ce mot, de s'en tenir à la datation : 1752. Le catalogue de la B. N. ne signale aucun autre ouvrage de Marsollier sur Rancé.

5. Haïk, pièce d'étoffe dont on se drape, en Afrique du Nord. Non relevé par le *FEW* XIX, ce mot pris à l'arabe a été retenu par F. Nasser, *op. cit.* 485-486. Il signale *heygue*, XVIIe s., d'après *Robert* [*LitS* donne *heyque*, 1699] — *hyke*, 1743, dans une traduction de l'Anglais Shaw — *haïks*, plur., 1852, Th. Gautier [lisez *haïcks*, v. *FrMod* XIV, 1946, 222] — *haïk*, 1877, *LitS* — *haïck* (chez A. Dumas et A. Daudet), *haïque* ou *haïk*, 1887, *Besch.* Ajoutons : *haïk* m., *PR* et *Grand Larousse encyclopédique* (1962). Complément :

1654 : les Mores de Salé portent « un heque de fine laine comme un drap dont ils s'enuironnent tout le corps depuis les pieds iusques à la teste », N. Anroux et P. Héron, *La miraculeuse redemption des captifs faite à Salé, coste de Barbarie*, Paris, 64.

1667 : au Maroc, dans la région d'Héa, « Les femmes ont des vestes ou des mantes, qu'ils appellent des hayques », *L'Afrique de Marmol, de la traduction de Nicolas Perrot sieur d'Ablancourt*, Paris, II, 4.

1670 : au Maroc, le commun « se passe d'avoir sur leur corps, un juste-au-corps d'une estoffe de laine, et par dessus cela, un manteau qu'ils appellent *alhaique*, qui est une longueur de quatre, ou cinq aulnes de la mesme estoffe, large d'une aulne et demie », Th. Le Gendre, *Lettre escritte en response de diverses Questions curieuses sur les parties de l'Affrique, où regne aujourd'huy Muley Arxid*, Paris, 119-120 ; « pour manteau, une alhaique d'étoffe de laine blanche et frisée, lesquelles alhaiques ils font dans le pays », 122.

1670 : « Pendant le temps que nous estions auprés de cette source, il y vint quantité de Mores, et Iuifs pour y laver leurs haïcques, et chemises », R. Fréjus, *Relation d'un voyage fait dans la Mauritanie ... en l'année 1666*, Paris, 99.

1675 : les Algériennes « portent aussi une ecque ou mante blanche qui les couvre jusques aux pieds », *Relation des mœurs et gouvernement des Turcs d'Alger Par le Sieur de Roqueville*, Paris, 84.

1683 : « On y tient prêt des haïques de toille d'Hollande, ou de Bretagne ; ce sont des draperies, dans lesquelles aprés avoir ôté tous leurs habits jusqu'à leurs chemises, ils s'envelopent pour dormir », *Relation de la captivité du Sr Mouëtte dans les royaumes de Fez et de Maroc*, Paris, 40.

1686 : l'habit des ambassadeurs marocains en Hollande « est un habit que tant hommes que femmes portent ordinairement en ce païs-là, lorsqu'ils sortent, et qu'on appelle en Arabe *Hayc*, ou *Kissa* », « Au dessous de son Hayc, il portoit une robbe de drap », *Description de l'Afrique Traduite du Flamand d'O. Dapper, D. M.*, Amsterdam, 144.

1694 : dans le royaume de Tafilet (Maroc), « ils fabriquent aussi de certaines Toiles rayées de soye à la Moresque, qu'ils nomment Haïques », I. Pidou de Saint-Olon, *Estat present de l'empire de Maroc*, Paris, 36 ; « un Hayque, qui est une piece d'Etoffe de Laine blanche tres-fine », 94.

1696 : « Lorsque le Roy de Maroc eut fait deux ou trois courses il quitta ses deux Capots & son aique, ils apellent ainsi une espece de surtout blanc, de laine fort fine », « l'aique », *Voyage de Monsieur le baron de St. Amant*, Lyon, 124 ; « cette Aique », 137.

1714 : à Maroc, « la tête couverte de sa haïque », D. Busnot, *Histoire du regne de Mouley Ismaël, roi de Maroc, Fez, Tafilet, Souz, etc.*, Rouen, 104 ; « une Haïque de drap de couleur de cendre », 221.

1715 au plus tard : les Maures de Tunisie « ne sont vêtus que d'une pièce de drap blanc nommée *hhaïk* dans laquelle ils s'enveloppent », *Relation de l'esclavage d'un marchand de la ville de Cassis, rédigée par A. Galland* [mort en 1715], éd. Brechillet-Jourdain, Paris 1810, 100.

1725 : « avec des armes cachées sous leurs haïcs », Laugier de Tassy, *Histoire du royaume d'Alger avec l'état present de son gouvernement*, Amsterdam, 29 ; « Les hommes ont pour tout habillement sur leur corps une haïk, qui est une piéce d'étoffe de laine blanche fort grossiere de quatre ou cinq aunes », 56 ; « Les Maures ne portent ordinairement qu'une haïque ou barnus qui fait leur équipage », 267.

1732 : « Les femmes ont des vestes ou des mantes qu'elles appellent des *Hayques*, et qui sont semblables aux vestes que portent les Turcs et les Maures par dessus leurs habits », A. Bruzen de La Martinière, *Le grand Dictionnaire géographique et critique*, La Haye-Amsterdam-Rotterdam, s. Hea.

1735 : à Tunis, aux deux esclaves rachetés, « On leur avoit donné à chacun une Haïque, ou capot blanc tout neuf », *Memoires du Chevalier d'Arvieux*, éd. J.-B. Labat, Paris, III, 441.

1738 : « Le Dey, en revanche, a chargé le commandant de porter à Messieurs des Etats [...] quatre Haïks des plus belles qu'on ait vu », « deux haïks assez belles », N. Taitbout, in A.-G. de Grammont, *Correspondance des consuls d'Alger* (*1690-1742*), Alger 1890, 248-249.

1757 : le vêtement des Mores « consiste dans une *Kaïke*, qui n'est qu'une piece d'un drap blanc fort grossier, d'environ quatre à cinq aunes », Laugier de Tassy, *Histoire des Etats barbaresques qui exercent la piraterie... Traduit de l'Anglois*, Paris, I, 89 ; « les Mores n'ont d'ordinaire que leur manteau, *Haique*, qui leur sert de vêtement & de couverture », II, 10.

Comme souvent, lorsqu'il s'agit de l'emprunt d'un mot à finale consonantique, le français hésite sur la notation d'un *-e* final, et par suite sur le genre

du terme, les mots à *-e* final étant le plus souvent féminins. Pour rester dans le lexique pris à l'arabe, comparez *douar* et *douare*, *FEW* XIX, 42 a ; *douan* et *douane*, Z LXXXVIII, 1972, 420-421 ; « le fondic », 1441, *Traité d'Emmanuel Piloti*, éd. P.-H. Dopp, Louvain-Paris 1958, 150, « la fondique », 1488, N. Le Huen, trad. de B. de Breydenbach, *Des Saintes Peregrinations de Jerusalem*, Lyon, ii v°, et aussi « le fondique », 1396-1412, Anglure, 78. Le complément de *Landais 1853* donne déjà la seule forme *haïk* m. Beaucoup plus important, *LitS* signale « le haïk » dans le *Journal Officiel* du 12 mai 1874 et adopte cette forme. Les dictionnaires récents ont suivi.

6. Sépiole, sorte de mollusque. L'article *sepiola* ' tintenfischchen ' du *FEW* XI, 478 b signale *sépiole* (Mozin 1812) ' genre de mollusques céphalopodes qui ressemblent vaguement aux sèches ', mot savant. Non relevé par *BlWb*[5] ni par *PR*, le mot est daté de 1827 par *DDM*[2]. Le latin classique *sepiola*, attesté dans un texte qui n'a rien de technique, la *Casina* de Plaute, v. 494, « ne paraît pas désigner une espèce autre que le simple *sepia* », selon E. de Saint-Denis, *Le vocabulaire des animaux marins en latin classique*, Paris 1947, 104. Nous avons fait remarquer, il y a quelques années, que *sépiole* devait être tiré d'un latin scientifique *sepiola*, utilisé au moins depuis le XVIIe s. pour un mollusque particulier, et nous renvoyions à J. Jonston, *Historiae naturalis de exanguibus aquaticis libri IV*, Amstelodami 1665, tableau hors texte, 4-5, *FrMod* XXXIII, 1965, 227.

Voici des précisions. C'est Rondelet qui a désigné le premier par *sepiola* la *Sepia sepiola* de Linné, mollusque pour lequel il ne trouvait pas de nom chez les anciens : « Huius pisciculi nullam, quod sciam, mentionem fecerunt Aristoteles, Athenaeus, Oppianus, Ælianus, Plinius, ob id cum nomen desit, sepiola non absurde vocabitur, non quod ex genere sepiarum sit, sed quod corporis forma sepiae similior sit pisciculus quam loliginibus vel polipis : quod enim saepia non sit ostendit pinnarum magna differentia », *Libri de Piscibus marinis*, Lugduni 1554-1555, I, 520. Contrairement à ce que l'on aurait pu attendre, *sepiola* n'est pas adapté en français dans la traduction du livre de Rondelet due à L. Joubert. Il y devient le « petit poisson semblable à la Seche naissante » et l'article ne fait que citer la dénomination latine : « ie l'ai nommé *Sepiola* », *L'Histoire entière des Poissons*, Lyon 1558, I, 375-376. Mais le mot latin désigne désormais, chez les naturalistes, la sépiole vulgaire : « De Sepiola, Rondeletius », C. Gesner, *Historiae Animalium Liber IIII*, Tiguri 1558, 1028 ; « De Sepiola Rondeletii », U. Aldrovandi, *De reliquis Animalibus exanguibus libri quatuor...*, Bononiae 1606, 63. Etc.

Sepiola est adapté en *sépiole*, en 1799, dans un article de J.-B. de Lamarck, *Sur les genres de la sèche, du calmar et du poulpe*, 16 : « Calmar sépiole », « Rondelet assure que la sépiole n'a dans son intérieur ni os spongieux comme les sèches, ni lame cornée comme les calmars », « l'intérieur des sépioles », « la sépiole », in *Mémoires de la Société d'Histoire naturelle de Paris*, an VII.

7. Vacherie, méchanceté. *BlWb*[5] ne donne pas ce sens et il y a divergence sur sa date d'apparition dans les autres dictionnaires ; *FEW* XIV, 104 b : 1872 ' méchanceté, acte bestial ' ; *PR* : 1885 ' parole, action méchante ' ; *DDM*[2] : XVIIe s. (Bachaumont) ' méchanceté '. Ajoutons : « XVIIIe s. Bachaumont, ' amour bestial ' », P. Robert, *Dict. alphabétique et analogique de la langue fr.*, Paris 1953-1964, s. v.

Vacherie ' méchanceté ' est inconnu du *Dictionnaire comique* de P. J. Leroux, Pampelune 1786, et du *Dictionnaire du Bas-Langage* de C. d'Hautel, Paris 1808. Il l'est encore de *Delv* 1867, qui ne relève que l'acception ' nonchalance, avachissement ' ; cf. ' grande faiblesse physique et morale ', 1872-1876, *FEW* XIV, 103 b, correspondant à *vache* ' mou, lâche, paresseux ', 1866, *ibid.* De même, *PR* cite Flaubert : « Nous périssons par l'indulgence, par la clémence, par la vacherie » et explique justement le dernier mot par ' veulerie '. L'attestation du XVIIe s. est donc étonnante, et même celle du XVIIIe qui, pour un sens différent, renvoie aussi à Bachaumont.

On lit s. v. dans le *Dictionnaire des dictionnaires* de P. Guérin, Paris 1892 : « Acte entièrement bestial. — « On s'étonnait auprès d'elle de sa liaison avec un comédien qui la brutalise et la ruine. — Que voulez-vous, dit-elle, c'est de la vacherie ! » (Bachaumont) ». D'où le texte de L. Tolmer, dans un dépouillement de cet ouvrage : « *Vacherie*, péj. : Bachaumont », sans autre précision, *FrMod* XVI, 1948, 136. A. Dauzat, à la lecture de cette brève indication, pensa à F. Le Coigneux de Bachaumont, auteur, avec Chapelle, d'un célèbre *Voyage* (1656). Il écrivit donc, dans l'éd. de 1949 de son dictionnaire, au supplément chronologique : « *vacherie*, méchanceté (XVIIe s., Bachaumont) ». L'article cité de Guérin paraît aussi la source de P. Robert, mais cette fois Bachaumont semble identifié à Louis Petit de Bachaumont, auteur de *Mémoires* fameux commencés en 1762. Reportons-nous au *Dictionnaire historique d'argot* de L. Larchey. On trouve, s. v., dans la 6e éd. de ce livre, Paris 1872, la glose « Acte entièrement bestial » et le texte repris par Guérin pour illustrer ce sens ; mais il s'y ajoute l'indication : « Bachaumont, dans le *Constitutionnel* (juin [18]72), nous donne cet exemple du mot ». L'auteur en est donc un Bachaumont, journaliste de la fin du XIXe s.

L'attestation de *vacherie* 'méchanceté' est-elle du moins de 1872 ? Examinons le texte reproduit par Larchey. Que l'on rapporte la glose de ce lexicographe à l'amant ou à la dame, *acte* ne peut vouloir dire ici que 'manière d'agir' ou 'conduite'. Si l'on essaye le sens récent de 'méchanceté', la phrase finale devient : « Que voulez-vous ? c'est [de sa part] de la méchanceté ! », avec une affirmation qui n'explique nullement la persistance de la liaison et surtout ne s'accorde pas avec le « Que voulez-vous ? ». Cette interrogation usuelle annonce, en français familier, une explication qu'on a quelque peine, quelque honte à donner, dont on s'excuse un peu. Il faut évidemment comprendre : « Que voulez-vous ? c'est [de ma part] de la veulerie ! ». On retrouve ainsi une signification contemporaine, assurée, de *vacherie*. Mais alors de deux choses l'une : ou Larchey a commis un contresens sur le passage, ou ses lecteurs d'aujourd'hui ont mal interprété ce qu'il dit. La première hypothèse est invraisemblable, s'agissant d'un fin lettré qui commente un texte de son temps. La seconde paraît la bonne : influencé par le sens actuel de *vacherie* 'méchanceté', on a cru le retrouver dans la glose, détachée du texte, « acte entièrement bestial ». Mais *bestial* garde en 1872 le sens étymologique de 'qui tient de la bête' (Littré). Larchey a assurément voulu dire que la dame avait et se reconnaissait 'une manière d'agir entièrement animale', c'est-à-dire dépourvue de la raison et de la volonté qui caractérisent l'homme. On est ainsi ramené tout près du sens précédemment déterminé. L'image sous-jacente (vache, bête) ne change guère. L'adverbe *entièrement* est lui aussi bien clair.

Résumé. Bachaumont utilise *vacherie* en 1872 au sens d' 'avachissement, veulerie'. La glose de Larchey, de 1872 aussi, n'atteste pas le sens de 'méchanceté'.

Paris. Raymond ARVEILLER.

ABRÉVIATIONS.

Ce sont celle du *FEW* ; en outre :

PR = *Le Petit Robert, Dictionnaire alphabétique & analogique de la langue française*, Paris 1967.

*DDM*² = A. Dauzat, J. Dubois, H. Mitterand, *Nouveau Dictionnaire étymologique et historique*, 2e éd., Paris 1971.